

DIPLÔME APPROFONDI DE LANGUE FRANÇAISE DALF C2

Niveau C2 du Cadre européen commun de référence pour les langues

Le Président de la Commission nationale du DELF et du DALF atteste que :

FRANCESCO VECIL

né le 21/02/1978 à UDINE (ITALIE)

de nationalité ITALIENNE

*a satisfait aux épreuves du diplôme approfondi de langue française niveau C2,
et devient titulaire de plein droit de ce diplôme.*

Fait à Sèvres, le 12/04/2012

Lé Président de la Commission nationale du DELF et du DALF
Directeur du Centre international d'études pédagogiques

n° de candidat : 034006-003471

RELEVÉ DE RÉSULTATS

Nom et prénom : **VECIL FRANCESCO**

Nationalité : **ITALIENNE**

Date et lieu de naissance : **21/02/1978 UDINE (ITALIE)**

N° de candidat : **034006-003471**

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 7 juillet 2005, le titulaire de ce diplôme a subi avec succès les épreuves constitutives du diplôme approfondi de langue française niveau C2, avec les résultats suivants :

session : **2012-02-T**

centre d'examen : **Valencia (ESPAGNE)**

ÉCRIT Compréhension et production note **38,00 / 50**

ORAL Compréhension et production note : **38,00 / 50**

NOTE FINALE : **76,00 / 100**

Domaine de spécialité : **Lettres et sciences humaines**

Le DALF niveau C2 est délivré à tout candidat ayant obtenu une moyenne minimale de 50 points à l'ensemble des épreuves, avec un minimum de 10 sur 50 dans chaque épreuve.

Le DELF et le DALF comportent sept niveaux. Les compétences évaluées pour chaque niveau correspondent à celles décrites par le *Cadre européen commun de référence pour les langues* :

- DELF A1.1, A1 et A2 : utilisateur élémentaire
- DELF B1 et B2 : utilisateur indépendant
- DALF C1 et C2 : utilisateur expérimenté

n° de diplôme : **034006-201202T-1574684 001**